

MAIRIE de GROISY



HAUTE-SAVOIE

Centre Communal d'Action Sociale
du 5 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Membres en exercice : 13 - Présents : 8 - Votants : 11

L'an deux mil vingt six, le cinq mars à dix-huit heures quinze minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Béatrice VALLEJO, Vice-Présidente du CCAS et Adjoint au Maire de Groisy.

Date de convocation : 26 février 2026

Etaient présents : Fabienne BUET, Michel CARTIGNY, Anaïs DURET, Louis DURET, Caroline LAMOUILLE, Mélanie OUVRY, Céline SOLA, Béatrice VALLEJO

Etaient absents et excusés : Fabienne ALTER, Anne BILLOT, Henri CHAUMONTET, Isabelle DUPANLOUP, Jean SOUSSEAU

Pouvoirs : Anne BILLOT à Béatrice VALLEJO
Isabelle DUPANLOUP à Caroline LAMOUILLE
Jean SOUSSEAU à Michel CARTIGNY

Secrétaire de séance : Madame Caroline LAMOUILLE

N°2026- 03- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU CCAS

Exposé de Béatrice VALLEJO, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Commune de Groisy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Budget primitif – budget principal 2026 de la Commune de Groisy,

Le Budget primitif 2026 du CCAS s'équilibre à 18 000 € en dépenses et en recettes, tel que joint en annexe de la présente délibération.

Dépenses en Fonctionnement

Compte	Libellé	Proposé 2026
60632	Fournitures de petit équipement	500
6065	Livres, disques, cassettes	100
6068	Autres fourniture non stockées	200
6228	Divers (Rémunérations d'intermédiaires)	400
6231	Annonces et insertions	900
6232	Fêtes et cérémonies	9 100
6236	Publications	50
63512	Taxes foncières	400
6358	Autres droits (sacem)	200

65133	Secours – aides financières	2 000
65748	Subventions	3 350
	TOTAUX	18 000

Recettes de Fonctionnement

Compte	Libellé	Proposé 2026
74741	Commune (subvention d'équilibre budget principal)	18 000
	TOTAUX	18 000

Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS est ainsi invité à :

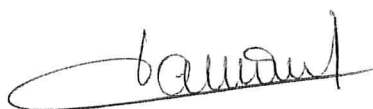
- adopter le Budget primitif 2026 du CCAS qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 18 000 €,
- autoriser Monsieur le Président du CCAS à signer, tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

Décision du CCAS : Le CCAS approuve, à l'unanimité le Budget primitif 2026.

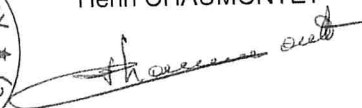
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.

A Groisy, le 9 mars 2026

La Secrétaire de séance,
Caroline LAMOUILLE



Le Président,
Henri CHAUMONTET



Acte certifié exécutoire :
Télétransmis en Préfecture le : 12/03/2026
Publié le : 12/03/2026
Le Président,
Henri CHAUMONTET

